



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## COTOREP

Question écrite n° 60942

### Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les délais d'instruction des dossiers COTOREP, de renouvellement des cartes d'invalidité ou des allocations adultes handicapés dans les Hauts-de-Seine. Depuis plusieurs mois, les associations oeuvrant en faveur des handicapés dans la boucle nord du département constatent des délais d'instruction de plus en plus longs, estimés à plus de douze mois. Les associations et usagers signalent également d'autres anomalies, telles que des dossiers égarés par les services ou encore la limitation aux seules matinées des horaires d'accueil téléphonique. Compte tenu des difficultés particulières que peuvent rencontrer les personnes handicapées pour accomplir elles-mêmes leurs démarches, il est indispensable qu'elles puissent bénéficier de conditions d'accueil optimales et de délais d'attente convenables. Aussi, il lui demande de l'informer des dispositions qui peuvent être prises, en l'espèce, pour répondre au mieux aux attentes légitimes des usagers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Brunhes](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60942

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mai 2001, page 2771

**Question retirée le :** 26 novembre 2001 (Fin de mandat)